Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Affiché le
ID : 081-218101053-20230223-2023_019-DE

VILLE DE Graulhet

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023/019

OBJET :		
Projet de Base de Loisirs autour du Lac de Nabeillou et renaturation du lac de Miquelou		
Date de convocation : **16 février 2023**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **02 mars 2023**

L'an **2023, le 23 février** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. BARTHES Philippe - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir BARTHES Philippe) - Mme FITA Claire (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir KAOUANE Louisa) - M. TERRASSIE Vincent (pouvoir MALAURE Françoise) - M. BACOU Julien (pouvoir PINEL Vanessa).

Absents sans pouvoir : 2
Mme BUNEL Sylvie – M. ANDRIEU René.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Mme LEPINAY Marie-Christine a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Affiché le
ID : 081-218101053-20230223-2023_019-DE

Contexte :

Avec une croissance démographique positive, associée à une structuration territoriale intégrant trois Quartiers Politique de la Ville, le tout intégrant l'objectif d'adaptation au changement climatique, la ville de Graulhet intègre pleinement la nécessité de créer de nouvelles infrastructures afin de répondre aux besoins de ses habitants.
En effet, le type d'hébergement sans jardin ni terrasse, sans climatisation, combiné à un niveau de vie ne permettant que peu de loisirs, rend la vie quotidienne de plus en plus difficile pour les habitants.

Dans ce contexte où les vagues de chaleurs estivales s'intensifient, où l'inflation et les conséquences qui en découlent impactent les loisirs et les déplacements, l'aménagement d'un espace de loisirs au bord de l'eau, dans un espace de verdure naturel devient encore plus nécessaire.

La population a besoin de poumons verts, facilement accessible pour échapper à la chaleur et à la pollution, ainsi que d'activités de loisirs, culturelles et festives à proximité.

Ce projet répondant à une forte demande sociétale s'inscrit dans une volonté de renaturation du territoire contribuant ainsi à améliorer le cadre de vie des habitants, à atténuer le dérèglement climatique via notamment une restauration de la biodiversité. Aux bénéfices environnementaux s'ajoutent les avantages sociaux avec l'accessibilité à d'activités de loisirs, culturelles et festives à proximité.

Situé à proximité des Quartiers Politiques de Ville et d'espaces urbanisés, le lac de Nabeillou est un site naturel d'importance majeur pour la ville de Graulhet et sa région.

Actuellement déficient en termes d'infrastructures et d'activités de plein air pour les habitants/visiteurs, le réaménagement du site en de base de loisirs permettra de renforcer la connexion des quartiers proches, de développer des activités de plein air pour tous les publics, le tout en préservant la biodiversité environnante, contribuant ainsi à améliorer la vie quotidienne des Graulhetois.

Avec la détermination de promouvoir et maintenir des milieux aquatiques variés, le plus naturels possibles et intégrés dans le milieu urbain, les opérations liées à la renaturation du barrage de Miquélou sont adaptées aux évolutions climatiques valorisant ainsi les caractéristiques du site, notamment le maintien d'espaces naturels des cours d'eau.

Le projet présenté permet une nouvelle fois de concilier évolution urbaine, adaptation au changement climatique et préservation de l'environnement et du cycle de l'eau.

Objectifs du projet :

- Re-naturalisation des zones environnantes pour préserver la biodiversité et améliorer la qualité de l'environnement pour les générations futures
    - Plantation durable adapté à l'environnement
    - Arrêt de l'utilisation des pesticides et fertilisants
    - Réduction des impacts négatifs sur les écosystèmes naturels en favorisant la croissance des populations d'espèces sauvages.
- Aménagement d'un parcours de santé pour promouvoir une vie saine et active.
- Mise en place d'un circuit pédagogique pour sensibiliser les visiteurs à la faune, la flore et la biodiversité locale.
- Mise en place de mobiliers (bancs, tables, poubelles,..) sous formes d'ensembles cohérents à l'échelle du site.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Affiché le
ID : 081-218101053-20230223-2023_019-DE

- Pérenniser voire développer les activités existantes (pêche, parcours santé, circuit de promenade, etc…) par le maintien d'un plan d'eau.
- Mise en place d'équipements annexes permettant l'observation de la faune et de la flore.
- Favoriser l'évolution naturelle du plan d'eau en développant la biodiversité du site par des actions de réhabilitation écologique :
    - Création de haut fond émergeants et partie sous-fluviales.
    - Recolonisation de l'ensemble des surfaces par des semis particuliers et plantation de végétaux hélophytes.
- Connexion ville quartiers et lacs :
    - Création d'un sentier de randonnée le long du ruisseau Verdaussou permettant de connecter le centre-ville au lac de Miquelou.

Outre l'enjeu de créer une liaison douce au cœur d'une continuité écologique, le fait de relier le barrage de Miquélou, et son réseau de chemin de randonnée existant au centre-ville, va permettre aux publics de découvrir des espaces souverains et luxuriants.

Ainsi, ce projet va permettre de répondre à différents objectifs sociétaux et environnementaux :

- Redonner à la population l'envie de fréquenter des milieux jusqu'à présent sous exploités.
- Concilier les usages urbains et le milieu naturel.
- Apporter des connaissances aux habitants sur la fonctionnalité des milieux aquatiques via une signalisation pédagogique.

- Création de pistes cyclables pour une meilleure connexion entre les quartiers proches et le lac de Nabeillou.

Les pistes cyclables permettront également d'améliorer la connectivité entre les quartiers proches et le lac, permettant aux gens de se déplacer plus facilement à vélo. Elles permettront d'encourager les gens à adopter une mode de transport plus actif et plus respectueux de l'environnement, ce qui peut contribuer à une meilleure santé physique et mentale.

- Création d'aménagement pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite afin de garantir l'inclusion et la participation de tous.
    - Rampe d'accès
    - Toilettes adaptées
    - Parkings réservés

- Mise en place d'un circuit pédagogique pour sensibiliser les visiteurs à la faune, la flore et la biodiversité locale.
- Mise en place d'activités ludiques et sportives pour tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduite : canoë, pédalo, tir à l'arc, paddle, escalade, vélo, poney, pêche, accrobranche, yoga, pilate, toboggan, badminton, etc.
- L'action culturelle à Graulhet confère une grande place au citoyen en tant que bénéficiaire de la culture mais aussi en tant qu'acteur. Le projet de base de loisirs à Nabeillou doit permettre aux graulhétois(es) de pouvoir participer pleinement à la vie culturelle afin de se développer et de s'épanouir. L'accès à la programmation estivale et à ce nouvel équipement permet d'accroitre les occasions de dialogue tout en influençant positivement le développement personnel des individus.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Affiché le
ID : 081-218101053-20230223-2023_019-DE

Élaborer une programmation en direction des familles et des plus jeunes, c'est permettre l'accès à la culture et en assurer la transmission. C'est aussi donner des outils pour faire des citoyens plus créatifs, plus sensibles, plus ouverts d'esprit et plus conscients. Ce projet atténue les obstacles qui éloignent le citoyen de la vie culturelle pour que chacun puisse s'épanouir pleinement.

Un amphithéâtre de verdure et une guinguette pour des rendez-vous conviviaux et festifs : concerts réguliers (le mardi et le vendredi) pour tous les publics et en priorité les familles. De nombreux styles seront représentés (folk, jazz, lyrique, rock, baroque, chanson française, etc), chaque formation musicale proposera aux enfants des ateliers découverte des instruments, sensibilisation à la musique, concerts pédagogiques, rencontre avec les artistes.
Une fête nationale événement avec deux soirées concert : un festival grandeur nature !
Des artistes à la renommée nationale, une scène au bord de l'eau dans un cadre bucolique pour un événement de portée régionale qui va faire rayonner Graulhet et créer le point de départ d'une belle aventure artistique en rassemblant les graulhétois autour d'une nouvelle histoire commune.

Calendrier : Le lancement du projet est prévu pour le début du mois de mars 2023, avec une durée d'exécution estimée à 4 mois.

Financement : Ce projet sera financé par le Fonds Vert, la région et le département, la DRAC, le CGET, Gaillac Graulhet Agglomération et avec une contribution locale.

PROJET NABEILLOU MIQUELOU - PLAN FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES			RECETTE HT	%	Total €HT (Basse)	Total €HT (Haute)
AMENAGEMENTS NABEILLOU			AMENAGEMENTS NABEILLOU			
Amenagement loisirs / jeux PRESTATAIRE			DETR	25%	55 000	64 096
Amenagement loisirs / jeux REGIE			FOND VERT	30%	66 000	76 915
Aménagements Nabeillou PRESTATAIRE			REGION	10%	22 000	25 638
Aménagements Nabeillou REGIE			DEPARTEMENT	10%	22 000	25 638
			AGGLO			
			CONTRAT DE VILLE	5%	11 000	12 819
			AUTOFINANCEMENT	20%	44 000	51 277
TOTAL	220 000			1	220 000	256 383
CULTURE - ANIMATIONS CULTURELLES			CULTURE - ANIMATIONS CULTURELLES			
Nabeillou			sponsoring/mecenat		12000	
2 spectacles par semaine du 21 juin au 25 aout	37 691		subventions		7 120	
(relache la première quinzaine d'aout)			espace vip (loges et espace VIP)		38 000	
13 et 14 juillet	225 853		BILLETTERIE (TP 25€ soit 3000 pers.- TR 18€ soit 1000 pe		186 000	
			recettes bars/buvette		25 000	
total	261 344				268 120	
ANIMATIONS LUDIQUES ET FESTIVES						
activités	55 778		DRAC ÉTÉ CULTUREL		11 307	
option Solution Modulable aquatique	45 000		CONTRAT DE VILLE		28 041	
Total Animations	100 778		BILLETERIE			
			MECENNAT			
					39 348	
Total Communication Nabeillou	17 991					
PREVISIONNEL DEPENSES	600 113		PREVISIONNEL RECETTES		527 468	
				solde	-72 645	
AMENAGEMENT MIQUELOU			Total aménagements Miquelou			
			Syndicat Mixte du Bassin de l'Agoût	80%	89266,4	
			AUTOFINANCEMENT	20%	22316,6	
Total aménagements Miquelou	111 583				111 583	

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Affiché le
ID : 081-218101053-20230223-2023_019-DE

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE VALIDER Projet de Base de Loisirs autour du Lac de Nabeillou et renaturation du lac de Miquelou,

- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2023

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »